

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

PRESENTS : MONTARU Pierre, LUTINIER Thierry, RABIER Chantale, L'HUMEAU Fabrice, HELLUIN Clément, LECUIR Olivier, OURY François, SURGEON Marie-Noëlle.

ABSENTS EXCUSES : BOULAY Michael, ELBORY Dominique donne pouvoir à MONTARU Pierre, AUBINEAU Rodolphe donne pouvoir à L'HUMEAU Fabrice.

SECRETAIRE : LECUIR Olivier.

Villefrancoeur, 11/04/2017.

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, après en avoir valablement délibéré, décide:

1. D'approuver le Conseil Municipal du 3 et 28 février 2017.
2. D'approuver le Compte de Gestion 2016 ainsi que les différents éléments concernant la commune émis par le trésorier et autorise monsieur le Maire à le signer.
3. D'approuver le Compte Administratif 2016 à l'unanimité sous la présidence de Thierry Lutinier

Recettes de fonctionnement (1):	306 684.61€
Dépenses de fonctionnement (2):	297 581.66€
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 (3)= (1)-(2):	9 102.95€
Résultat reporté de l'exercice précédent (4) :	368 227.85€
Résultat de fonctionnement du CCAS dissous (5):	954.57€
Résultat de fonctionnement cumulé 2016 (6)=(3)+(4)+(5):	378 285.37€
Recettes d'investissement (7):	77 196.66€
Dépenses d'investissement (8):	91 294.86€
Résultat d'investissement de l'exercice 2016 (9)= (7)-(8):	- 14 098.20€
Résultat reporté de l'exercice précédent(10):	- 9 275.12€
Résultat d'investissement du CCAS dissous (11) :	4.57€
Résultat d'investissement cumulé 2016 (12) = (9)+(10)+(11) :	- 23 368.75€
4. D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
A titre obligatoire ; au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
23 368.75€
Ligne D 001 solde d'exécution de la section investissement reporté pour 23 368.75€
Ligne R 002 solde exécution de la section fonctionnement reporté pour ;
(378 285.37€ - 23368.75€)= 354 916.62€
5. De voter le taux des taxes inchangées par rapport à 2016 :
Taxe Habitation : 12.80%
Taxe Foncière (bâti) : 14.85%
Taxe Foncière (non bâti) : 40.90%
6. D'approuver et de voter le budget primitif 2017,
En fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 644 952€
En investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 207 950€
7. De voter le taux de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) à 15.50€ le m².
8. De prendre acte de la transmission du rapport d'activité assainissement 2015 Agglopolys.
9. D'approuver le devis pour le test avec un prestataire de service pour la restauration scolaire de 2 semaines en juin 2017.
10. De ne pas adhérer aux Service aux communes proposés par Agglopolys.
11. De ne plus délivrer de concession dans l'ancien columbarium.
12. Divers
 - Organisation du bureau de vote ; horaires d'ouverture de 8h à 19h pour les deux tours.
 - Cérémonie du 8 mai, rendez-vous à 10h15 au cimetière
 - Balade du PLUI le 12 avril à 16h
 - Contact pour la restauration de la plaque de cochers au « Breuil » à suivre.
 - Réflexion en cours sur le remplacement de l'arbre de la cour d'école
 - Salon de la Maquette à Fossé entrée gratuite WE du 15 et 16 avril.